

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 100 435

②1 N° d'enregistrement national : 19 09855

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 D 40/16 (2019.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 06.09.19.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.03.21 Bulletin 21/10.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦1 Demandeur(s) : ALBEA SERVICES SAS — FR.

⑦2 Inventeur(s) : GENELOT Pascal et YU Yuan.

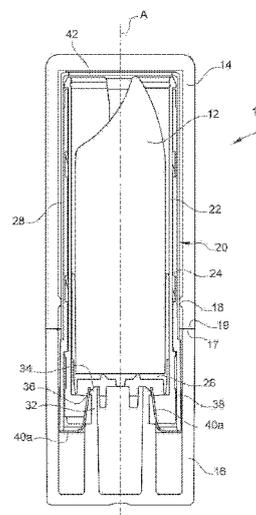
⑦3 Titulaire(s) : ALBEA SERVICES SAS.

⑦4 Mandataire(s) : GEVERS & ORES.

⑤4 Réceptacle d'un produit cosmétique et recharge pour un tel réceptacle.

⑤7 L'invention propose une recharge (20) destinée à être
montée de manière amovible sur une base (16) d'actionnement,
ladite recharge (20) comprenant un bâton (12) de produit
cosmétique et un manchon (38) à l'intérieur duquel ledit
bâton (12) est monté mobile caractérisé en ce que ledit
manchon (38) est fermé par au moins un opercule (40a,
40b).

Figure pour l'abrégé : Figure 1



FR 3 100 435 - A1



Description

Titre de l'invention : Réceptacle d'un produit cosmétique et recharge pour un tel réceptacle

Domaine technique de l'invention

- [0001] L'invention concerne une recharge destinée à être montée de manière amovible dans un réceptacle pour produit cosmétique, notamment pour un bâton de produit cosmétique.
- [0002] L'invention concerne également un réceptacle pour un produit cosmétique comportant au moins une telle recharge.

Arrière-plan technique

- [0003] On connaît de l'état de la technique des exemples de réceptacles pour un produit cosmétique comportant un ensemble de distribution, dit « interchangeable ».
- [0004] Par comparaison avec un réceptacle à usage unique, un tel réceptacle se caractérise par le fait d'être rechargeable, c'est-à-dire conçu pour permettre un changement de l'ensemble de distribution, notamment mais non exclusivement après une utilisation complète du produit cosmétique.
- [0005] L'interchangeabilité de l'ensemble de distribution permet d'utiliser également, indépendamment d'une utilisation complète, un même réceptacle avec plusieurs ensembles de distribution comportant par exemple chacun un produit cosmétique différent tel qu'un bâton de rouge à lèvres d'une nuance donnée.
- [0006] Une telle conception permet de conserver le capot et la base du réceptacle ce qui est particulièrement avantageux lorsque ces pièces sont réalisées dans des matériaux précieux et/ou décorées, par exemple recouvertes d'un habillage, ce qui par comparaison en fait des pièces plus onéreuses à fabriquer.
- [0007] De plus, le capot et la base sont les pièces extérieures visibles du réceptacle qui en déterminent l'esthétique générale et par conséquent son originalité.
- [0008] Dans un tel réceptacle, l'ensemble interchangeable de distribution du produit cosmétique constitue notamment une recharge ou cartouche pouvant être changée librement.
- [0009] En dehors du réceptacle, le produit cosmétique n'est plus protégé par le capot et/ou la base d'actionnement. Ce qui peut entraîner une détérioration de celui-ci.
- [0010] Il existe donc un besoin d'une solution permettant de résoudre au moins une partie des inconvénients de l'art antérieur tout en conservant un ensemble qui soit interchangeable et avantageusement simple et économique à fabriquer.

Résumé de l'invention

- [0011] Ainsi, l'invention concerne une recharge destinée à être montée de manière amovible

sur une base d'actionnement, ladite recharge comprenant un bâton de produit cosmétique et un manchon à l'intérieur duquel ledit bâton est monté mobile. Ledit manchon est fermé par au moins un opercule.

- [0012] La présence d'au moins un opercule permet d'assurer l'étanchéité de la recharge et de protéger le bâton de produit cosmétique tant que celui-ci n'est pas inséré dans un réceptacle et protégé par exemple par un capot ou une base du réceptacle. Par ailleurs, l'opercule sert aussi de témoin de premier usage. La présence de l'opercule assure que la recharge n'a pas encore été utilisée, c'est-à-dire insérée dans un réceptacle.
- [0013] De façon avantageuse, la recharge comprend en outre un ensemble d'actionnement permettant une entrée et/ou une sortie du bâton de produit cosmétique. Le manchon s'étend alors le long de l'ensemble d'actionnement de manière à empêcher l'actionnement de celui-ci.
- [0014] De cette façon, l'ensemble d'actionnement n'est pas accessible par le manipulateur. Le produit cosmétique ne peut pas être sorti tant que la recharge n'est pas montée dans une base d'actionnement du réceptacle. Cela permet de limiter une sortie malencontreuse du bâton de produit cosmétique qui pourrait conduire à sa détérioration.
- [0015] Selon différents modes de réalisation de l'invention, qui pourront être pris ensemble ou séparément :
- [0016] - le au moins un opercule est situé à une extrémité proximale du manchon,
- [0017] - le au moins un opercule est situé à une extrémité distale du manchon,
- [0018] - la recharge comprend en outre un ensemble d'actionnement permettant une entrée et/ou une sortie du bâton de produit cosmétique,
- [0019] - le manchon s'étend le long de l'ensemble d'actionnement de manière à empêcher l'actionnement de celui-ci,
- [0020] - le au moins un opercule est un film thermofusible,
- [0021] - le au moins un opercule est configuré pour être enlevé manuellement,
- [0022] - le au moins un opercule est configuré pour être perforé,
- [0023] - le au moins un opercule est configuré pour être perforé par un élément extérieur à la recharge,
- [0024] - l'élément extérieur est la base d'actionnement configurée en outre pour perforer l'opercule situé à l'extrémité proximale du manchon,
- [0025] - l'élément extérieur est un capot d'un réceptacle pour un bâton de produit cosmétique configuré en outre pour perforer l'opercule situé à l'extrémité distale du manchon,
- [0026] - le au moins un opercule est configuré pour être perforé par la base d'actionnement,
- [0027] - le au moins un opercule est configuré pour être perforé par le capot,
- [0028] - l'opercule situé à l'extrémité proximale du manchon est configuré pour être perforé par la base d'actionnement,

- [0029] - l'opercule situé à l'extrémité distale du manchon est configuré pour être enlevé manuellement,
- [0030] - l'extrémité proximale du manchon présente un décalage axial nul ou positif par rapport à l'ensemble d'actionnement,
- [0031] - l'ensemble d'actionnement comprend un guide interne et une cupule portant le bâton de produit cosmétique,
- [0032] - la recharge comprend une gaine externe entourant le guide interne,
- [0033] - la recharge comprend une enveloppe solidaire en rotation de la gaine externe,
- [0034] - la mise en rotation du guide interne par rapport à la gaine externe provoque un mouvement axial de la cupule,
- [0035] - ledit manchon est la gaine externe,
- [0036] - ledit manchon est l'enveloppe.
- [0037] L'invention concerne aussi un réceptacle pour un bâton de produit cosmétique, comprenant une recharge telle que décrite ci-dessus et une base d'actionnement permettant une entrée et/ou une sortie du bâton de produit cosmétique, ladite recharge étant configurée pour être montée de manière amovible sur la base d'actionnement.
- [0038] Avantagement, le réceptacle comprend un capot, tel qu'évoqué plus haut.

Brève description des figures

- [0039] L'invention sera mieux comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront au cours de la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'au moins un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, en référence aux dessins schématiques annexés dans lesquels :
- [0040] [fig.1] la figure 1 est une vue en coupe axiale qui représente un réceptacle après montage d'une recharge selon l'invention sur une base d'actionnement du réceptacle ;
- [0041] [fig.2] la figure 2 est une vue en coupe axiale qui représente la recharge de la figure 1 comprenant deux opercules fermées ;
- [0042] [fig.3] la figure 3 est une vue en coupe axiale qui représente la recharge de la figure 2 en cours de montage sur la base d'actionnement du réceptacle de la figure 1 ;
- [0043] [fig.4] la figure 4 est une vue en coupe axiale qui représente la recharge de la figure 2 en cours de montage sur la base d'actionnement du réceptacle de la figure 1 ;
- [0044] [fig.5] la figure 5 est une vue en coupe axiale qui représente la recharge de la figure 2 montée sur la base du réceptacle de la figure 1 après perçage de l'opercule inférieur, l'opercule supérieur étant en cours d'ouverture.

Description détaillée de l'invention

- [0045] Par convention, la direction « axiale » correspond à celle d'extension principale du réceptacle, illustré par l'axe A sur les figures et la direction « radiale » est orthogonale à la direction axiale.

- [0046] Dans la description détaillée des figures qui suit, on utilisera de manière non limitative les termes « supérieur » et « inférieur » ou encore « haut » et « bas » en référence à la direction axiale.
- [0047] De la même manière, les termes « extérieur ou externe » et « intérieur ou interne » sont utilisés en référence à la direction radiale, un élément extérieur étant radialement plus éloigné de l'axe A qu'un élément intérieur.
- [0048] Dans la suite de la description, des éléments présentant une structure identique ou des fonctions analogues seront désignés par des mêmes références.
- [0049] On a représenté sur les figures 1 et 3 à 5, un exemple de réalisation d'un réceptacle 10, appelé aussi étui, d'un bâton 12 de produit cosmétique.
- [0050] Dans l'exemple de réalisation, le bâton 12 de produit cosmétique est un bâton de rouge à lèvres destiné à être appliqué par frottement, en variante un baume de soin labial.
- [0051] Le réceptacle 10 comprend au moins un capot 14 qui est associé à une base 16 d'actionnement présentant une forme complémentaire, la base et le capot définissant ensemble un contour externe du réceptacle.
- [0052] Le réceptacle 10 comporte en outre une recharge 20 pour la distribution du bâton 12 de produit cosmétique.
- [0053] De manière non limitative, le capot 14, la base 16 du réceptacle 10 et la recharge 20 présentent une forme cylindrique de section circulaire, non visible.
- [0054] De préférence, le capot 14 est amovible. Le capot 14 est susceptible d'occuper au moins une position d'ouverture dans laquelle le capot 14 est séparé de la base 16 en vue notamment de permettre l'application du produit cosmétique (figures 3 à 5) et une position de fermeture dans laquelle le capot 14 est solidaire de la base 16 (figure 1).
- [0055] La partie inférieure du capot 14 comprend à l'intérieur au moins un bourrelet 18 annulaire qui est destiné à coopérer avec une surface cylindrique externe de la recharge 20.
- [0056] Avantagusement, le bourrelet 18 annulaire assure le maintien du capot 14 en position de fermeture et participe à l'obtention d'une fermeture étanche à l'air afin de garantir une bonne conservation du bâton 12 de produit cosmétique, en cours d'utilisation de la recharge 20.
- [0057] Le capot 14 comprend un bord 19 inférieur qui est susceptible de venir en butée contre un bord supérieur 17 de la base 16 d'actionnement en position de fermeture.
- [0058] Dans un mode de réalisation, non représenté, la base 16 peut comprendre un épaulement qui s'étend radialement au niveau du raccordement de la partie supérieure de la base 16 avec une partie inférieure de plus grand diamètre. Le bord inférieur du capot 14 est alors susceptible de venir en butée contre ledit épaulement en position de fermeture.

- [0059] Un exemple de réalisation de la recharge 20 est illustré à la figure 2.
- [0060] La recharge 20 présente un axe principal qui s'étend selon la direction axiale, confondu avec l'axe A principal du réceptacle 10.
- [0061] La recharge 20 est destinée à être montée amovible sur une base 16 d'actionnement, par exemple la base 16 d'actionnement du réceptacle 10 pour produit cosmétique décrit ci-dessus.
- [0062] La recharge 20 est destinée à pouvoir être changée, notamment mais non exclusivement après l'utilisation complète du bâton 12 de produit cosmétique.
- [0063] La recharge 20 et son mécanisme d'entrée et/ou de sortie du bâton 12 de produit cosmétique décrits ci-dessous ne sont donnés qu'à titre d'exemple non limitatif.
- [0064] Dans l'exemple de réalisation, la recharge 20 comprend un guide 22 interne dont la mise en rotation par rapport à une gaine 24 externe provoque un mouvement axial d'une cupule 26 portant le bâton 12 de produit cosmétique.
- [0065] Le guide 22 interne et la cupule 26 forment un ensemble d'actionnement 22, 26 de la recharge 20 permettant une entrée et/ou une sortie du bâton 12 de produit cosmétique.
- [0066] La cupule 26 comprend au moins un ergot (non visible), de préférence deux ergots diamétralement opposés.
- [0067] Les ergots coopèrent respectivement avec des glissières 25 du guide 22 interne, lesdites glissières 25 s'étendant axialement de manière rectiligne. Chaque glissière 25 comprend avantageusement, à chacune de ses extrémités supérieure et inférieure, une échancrure angulaire 25a formant une butée de fin de course pour les ergots de la cupule 26.
- [0068] La gaine 24 externe entoure le guide 22 interne. La gaine 24 externe comprend intérieurement deux rainures 27 hélicoïdales avec lesquelles coopèrent respectivement l'extrémité libre des ergots, chaque ergot traversant radialement la glissière 25 associée du guide 22 interne pour s'engager dans une rainure 27.
- [0069] La recharge 20 comprend encore ici une enveloppe 28, appelée aussi chemise, qui est montée en force ou collée à l'extérieur de la gaine 24 externe, et solidaire en rotation de ladite gaine 24 externe.
- [0070] Le guide 22 interne comprend une molette 30. La molette 30 est située axialement à l'extrémité inférieure du guide 22 interne.
- [0071] La molette 30 est destinée à permettre la mise en rotation du guide 22 interne provoquant, selon le sens de rotation, un mouvement axial de montée ou de descente de la cupule 26 et ce faisant du bâton 12 de produit cosmétique.
- [0072] De préférence, la molette 30 est réalisée venue de matière, en une seule pièce, avec le guide 22 interne de la recharge 20. En variante, la molette 30 est une pièce distincte rapportée à fixation sur le guide 22 interne.
- [0073] Dans un tel réceptacle 10, la molette 30 de la recharge 20 est actionnée, après avoir

préalablement ôté le capot 14, par l'intermédiaire de la base 16.

- [0074] Par conséquent, la molette 30 et la base 16 doivent d'une part être reliées axialement ensemble et, d'autre part, être liées en rotation pour assurer la transmission à la molette 30 de la recharge 20 de tout mouvement de rotation appliqué à la base 16.
- [0075] Pour cela la base 16 d'actionnement comprend des moyens 32 de fixation pour lier axialement la base 16 d'actionnement avec la molette 30 de la recharge 20.
- [0076] Les moyens 32 de fixation comportent quatre pattes 32 qui s'étendent axialement vers le haut à partir d'une partie basse de la base 16 d'actionnement.
- [0077] Les quatre pattes 32 de la base 16 d'actionnement sont réparties angulairement de manière régulière, soit à 90°. Les pattes 32 sont insérées dans un orifice complémentaire qui est ménagé centralement dans la molette 30 de la recharge 20.
- [0078] L'extrémité libre de chaque patte 32 est configurée pour former un crochet 34 qui vient coopérer avec un bord 36 supérieur de l'orifice de la molette 30 afin de bloquer axialement la base 16 d'actionnement.
- [0079] Les pattes 32 de fixation permettent de lier axialement la base 16 d'actionnement à la molette 30 de la recharge 20, le blocage en rotation étant réalisé par un crantage complémentaire de la molette 30 et des pattes 32.
- [0080] Selon l'invention, la recharge 20 comprend un manchon 38 à l'intérieur duquel le bâton 12 de produit cosmétique est monté mobile, ledit manchon 38 étant fermé par au moins un opercule 40a, 40b.
- [0081] Le manchon 38 est un élément cylindrique s'étendant d'une extrémité proximale 38a à une extrémité distale 38b. De préférence, la forme du manchon 38 est semblable à la forme générale de la recharge 20.
- [0082] De préférence, l'extrémité proximale 38a est située vers, à proximité de la molette 30 et l'extrémité distale 38b est située vers, à proximité d'une ouverture 42 de la recharge 20.
- [0083] L'opercule 40a, 40b peut être situé à l'extrémité proximale 38a et/ou l'extrémité distale 38b du manchon 38.
- [0084] L'opercule 40a, 40b permet ainsi d'assurer l'étanchéité de la recharge 20 et la protection du bâton 12 de produit cosmétique avant qu'elle ne soit insérée dans le réceptacle 10, et notamment assemblée avec la base 16 d'actionnement du réceptacle 10. Le produit cosmétique sera alors protégé par le capot 14 et la base 16 d'actionnement.
- [0085] De façon avantageuse, le manchon 38 s'étend en outre le long de l'ensemble d'actionnement 22, 26 de manière à empêcher l'actionnement de celui-ci. Autrement dit, le manchon 38 est prolongé de manière à ce que la molette 30 soit recouverte et inaccessible, en particulier par l'utilisateur, y compris avant montage sur la base 16 d'actionnement.
- [0086] De préférence, l'extrémité proximale du manchon 38 présente un décalage d axial nul

ou positif par rapport à l'ensemble d'actionnement (voir figure 2). La longueur du manchon 38 est ainsi égale ou supérieure au moins de quelques dixième de millimètres à la longueur de l'ensemble d'actionnement 22, 26 au moins au niveau de l'extrémité proximale, et plus particulièrement à la longueur du guide 22 interne.

- [0087] De façon avantageuse, un premier des opercules 40a, 40b ou opercule inférieur 40a, peut alors être apposé sur l'extrémité proximale 38a du manchon 38. Ce premier opercule 40a permet non seulement d'assurer l'étanchéité de la recharge 20 et la protection du bâton 12 de produit cosmétique avant qu'il ne soit protégé par la base 16 d'actionnement mais il est aussi un témoin visuel d'inviolabilité. La présence du premier opercule 40a scellé permet d'assurer que la recharge 20 n'a pas encore été utilisée. Par ailleurs, ce premier opercule 40a permet d'éviter que la molette 30 ne soit actionnée avant que la recharge 20 ne soit insérée dans le réceptacle 10 dédié.
- [0088] Un opercule 40b supplémentaire peut être apposé à l'extrémité distale 38b de la recharge 20.
- [0089] Ce deuxième opercule 40b, ou opercule supérieur 40b, peut être disposé sur l'extrémité distale 38b du manchon 38 ou sur un autre élément de la recharge 20 vers son extrémité distale, c'est-à-dire vers l'ouverture 42 de la recharge 20.
- [0090] De façon avantageuse, le deuxième opercule 40b situé vers l'extrémité distale de la recharge 20 permet d'assurer l'étanchéité de la recharge 20 et la protection du bâton 12 de produit cosmétique avant que celui-ci ne soit protégé par le capot 14 du réceptacle 10. Le deuxième opercule 40b sert aussi de témoin visuel d'inviolabilité. La présence du deuxième opercule 40b scellé permet d'assurer que la recharge 20 n'a pas encore été utilisée.
- [0091] De préférence, le ou les opercule(s) 40a, 40b est (sont) un film thermofusible. Il peut s'agir d'un film thermofusible bien connu de l'homme du métier.
- [0092] De préférence, le ou les opercule(s) 40a, 40b est (sont) configuré(s) pour être enlevé(s) manuellement ou pour être perforé(s), notamment par un élément extérieur à la recharge 20, en particulier un élément du réceptacle 10. Le premier opercule 40a peut ainsi être perforé par la base 16 d'actionnement lorsque la recharge 20 est montée sur celle-ci. Le deuxième opercule 40b peut être perforé par le capot 14 lors de la première mise en place du capot 14, c'est-à-dire lorsque le réceptacle 10 sera fermé après la première insertion de la recharge 20 dans le réceptacle 10.
- [0093] De façon avantageuse, le premier opercule 40a est perforé par la base 16 d'actionnement et le deuxième opercule 40b est retiré manuellement par l'utilisateur, sans que cela ne soit limitatif.
- [0094] Lorsque la recharge 20 est insérée dans la base 16 d'actionnement, celle-ci, en particulier les pattes 32 faisant saillie de la base 16 d'actionnement, fait pression sur le premier opercule 40a (figure 4), jusqu'à ce qu'elle soit perforée par la base 16

d'actionnement lorsque la recharge 20 est complètement assemblée à la base 16 d'actionnement.

- [0095] Il est tout à fait envisageable que les deux opercules 40a, 40b soient retirés manuellement ou que les deux opercules 40a, 40b soit perforés par un élément extérieur de la recharge 20, notamment un élément du réceptacle 10.
- [0096] Dans le mode de réalisation représenté ici, le composant du manchon 38 fermé par les opercules 40a, 40b et empêchant l'actionnement du bâton 12 de produit cosmétique est la gaine 24 externe.
- [0097] La gaine 24 externe s'étend de la sorte le long de l'ensemble d'actionnement 22, 26, notamment le long du guide 22 interne. La gaine 24 externe est ainsi prolongée au niveau de la partie proximale de manière à ce que la molette 30 soit recouverte et inaccessible par l'utilisateur avant que la recharge 20 ne soit installée dans le réceptacle 10. L'ensemble d'actionnement 22, 26 ne peut pas être actionné sans l'utilisation d'un élément externe, telle que la base 16 d'actionnement du réceptacle 10 décrit ci-dessus.
- [0098] De façon avantageuse, la gaine 24 externe présente un décalage d axial par rapport au guide 22 interne. Autrement dit, une distance d peut être mesurée entre l'extrémité proximale de la gaine 24 externe et l'extrémité proximale du guide 22 interne. La distance d est, ici, de un millimètre. Ainsi, la mollette 30 est recouverte et inaccessible.
- [0099] Le premier opercule 40a peut ainsi être facilement fixé à l'extrémité proximale de la gaine 24 externe comme illustré aux figures 1 à 5. Le premier opercule 40a est configuré pour être perforé par la base 16 d'actionnement.
- [0100] Dans le mode de réalisation représenté ici, la recharge 20 comprend deux opercules 40a, 40b.
- [0101] Le deuxième opercule 40b est présent à l'extrémité distale du réceptacle 10 comme visible aux figures 2 à 5.
- [0102] Dans ce mode de réalisation, le deuxième opercule 40b est configuré pour être enlevé manuellement par l'utilisateur. Le deuxième opercule 40b peut être enlevé avant ou après l'insertion de la recharge 20 dans la base 16 d'actionnement. Ici, le deuxième opercule 40b est enlevé après le montage de la recharge 20 dans la base 16 d'actionnement.
- [0103] Dans un autre mode de réalisation non représenté, le composant du manchon 38 fermé par les opercules 40a, 40b et empêchant l'actionnement du bâton 12 de produit cosmétique peut être l'enveloppe 28. De manière semblable à la gaine 24 externe, l'enveloppe 28 est alors prolongée de manière à ce que la molette 30 soit recouverte et inaccessible par l'utilisateur avant que la recharge 20 ne soit installée dans le réceptacle 10. De façon avantageuse, l'enveloppe 28 présente un décalage axial par rapport à la gaine 24 externe et/ou au guide 22 interne. Le premier opercule 40a peut ainsi être facilement fixé à son extrémité proximale.

[0104] De même, le deuxième opercule 40b peut être fixé à l'extrémité distale de l'enveloppe.

Revendications

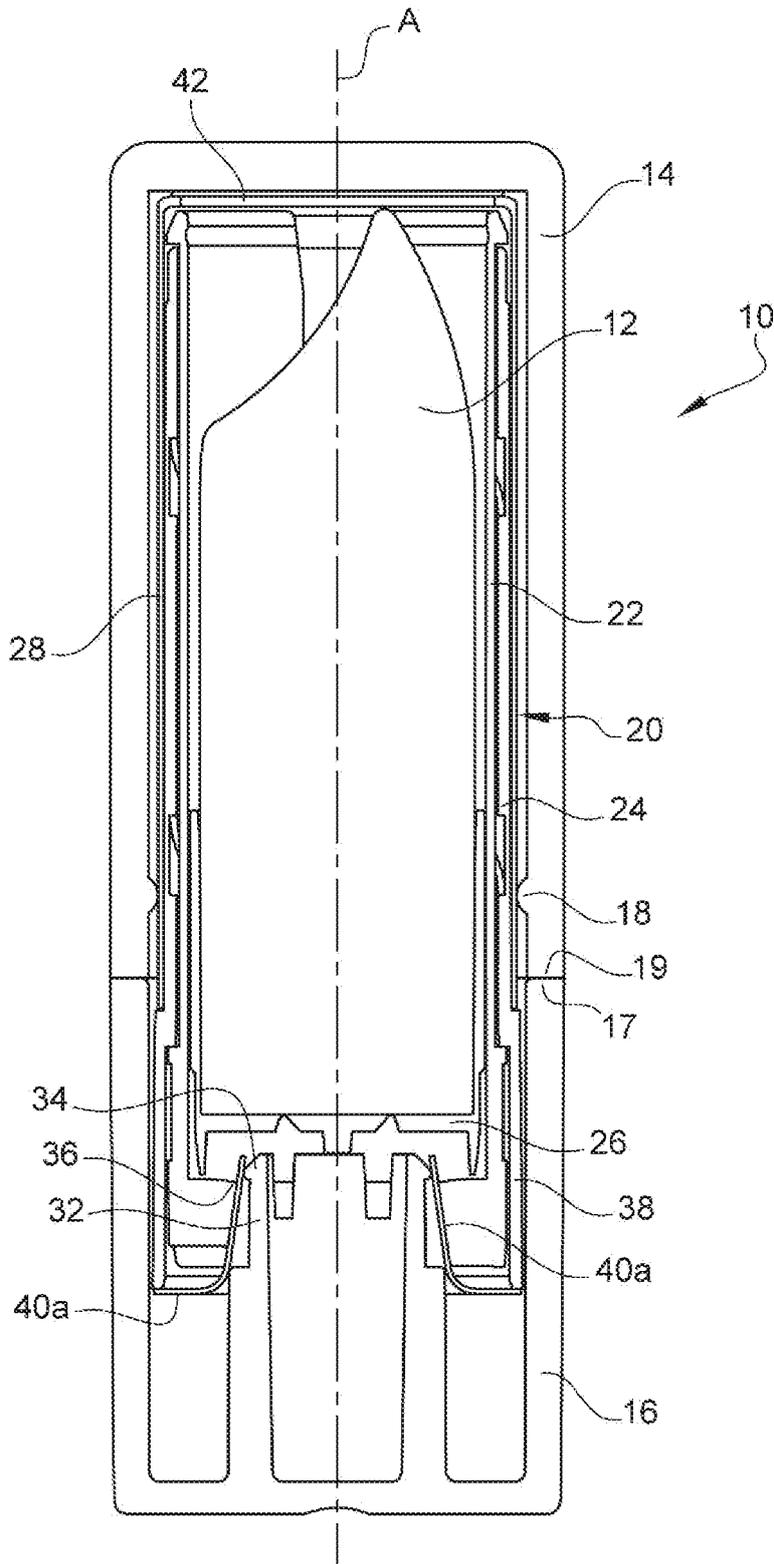
- [Revendication 1] 1. Recharge (20) destinée à être montée de manière amovible sur une base (16) d'actionnement, ladite recharge (20) comprenant un bâton (12) de produit cosmétique et un manchon (38) à l'intérieur duquel ledit bâton (12) est monté mobile caractérisé en ce que ledit manchon (38) est fermé par au moins un opercule (40a, 40b).
- [Revendication 2] Recharge (20) selon la revendication précédente, dans laquelle le au moins un opercule (40a, 40b) est situé à une extrémité proximale (38a) et/ou à une extrémité distale (38b) du manchon (38).
- [Revendication 3] Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un ensemble d'actionnement (22, 26) permettant une entrée et/ou une sortie du bâton (12) de produit cosmétique, le manchon (38) s'étendant le long de l'ensemble d'actionnement (22, 26) de manière à empêcher l'actionnement de celui-ci.
- [Revendication 4] 4. Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le au moins un opercule (40a, 40b) est un film thermofusible.
- [Revendication 5] 5. Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le au moins un opercule (40a, 40b) est configuré pour être enlevé manuellement et/ou perforé par un élément extérieur à la recharge (20).
- [Revendication 6] 6. Recharge (20) selon la revendication précédente, dans laquelle l'élément extérieur est la base (16) d'actionnement configurée en outre pour perforer l'opercule (40a) situé à l'extrémité proximale (38a) du manchon (38)
- [Revendication 7] Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications 5 ou 6, dans laquelle l'opercule (40b) situé à l'extrémité distale (38b) du manchon (38) est configuré pour être enlevé manuellement.
- [Revendication 8] 8. Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes prise en combinaison avec les revendications 2 et 3, dans laquelle l'extrémité proximale (38a) du manchon (38) présente un décalage (d) axial nul ou positif par rapport à l'ensemble d'actionnement (22, 26).
- [Revendication 9] Recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes prise en combinaison avec la revendication 3, dans laquelle l'ensemble d'actionnement (22, 26) comprend un guide (22) interne et une cupule (26) portant le bâton (12) de produit cosmétique, la recharge (20) comprenant une gaine (24) externe entourant le guide (22) interne et op-

tionnellement une enveloppe (28) solidaire en rotation de la gaine (24) externe, la mise en rotation du guide (22) interne par rapport à la gaine (24) externe provoquant un mouvement axial de la cupule (26).

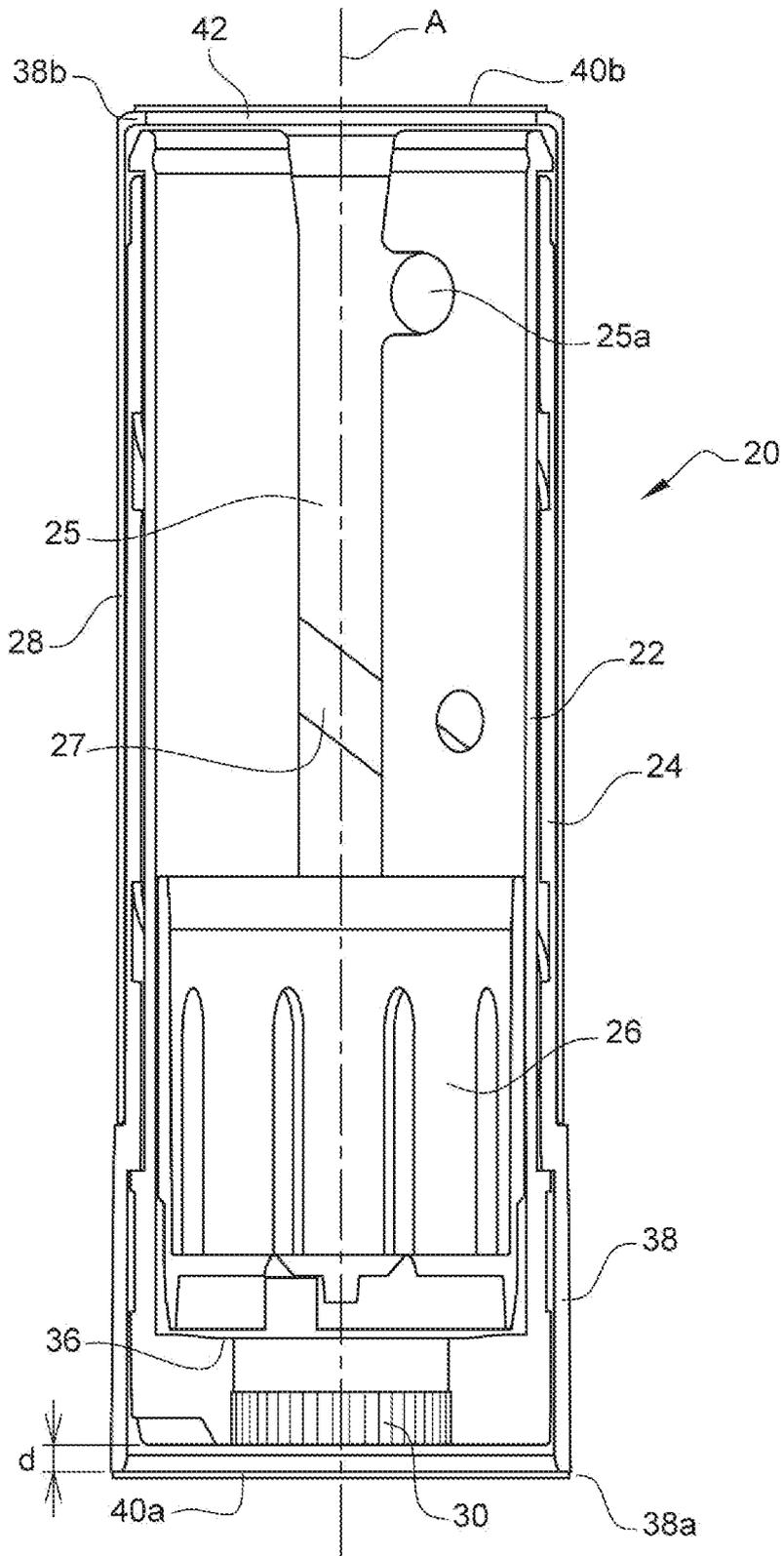
[Revendication 10]

10. Réceptacle (10) pour un bâton (12) de produit cosmétique, comprenant une recharge (20) selon l'une quelconque des revendications précédentes et une base (16) d'actionnement permettant une entrée et/ou une sortie du bâton (12) de produit cosmétique, ladite recharge (20) étant configurée pour être montée de manière amovible sur la base (16) d'actionnement.

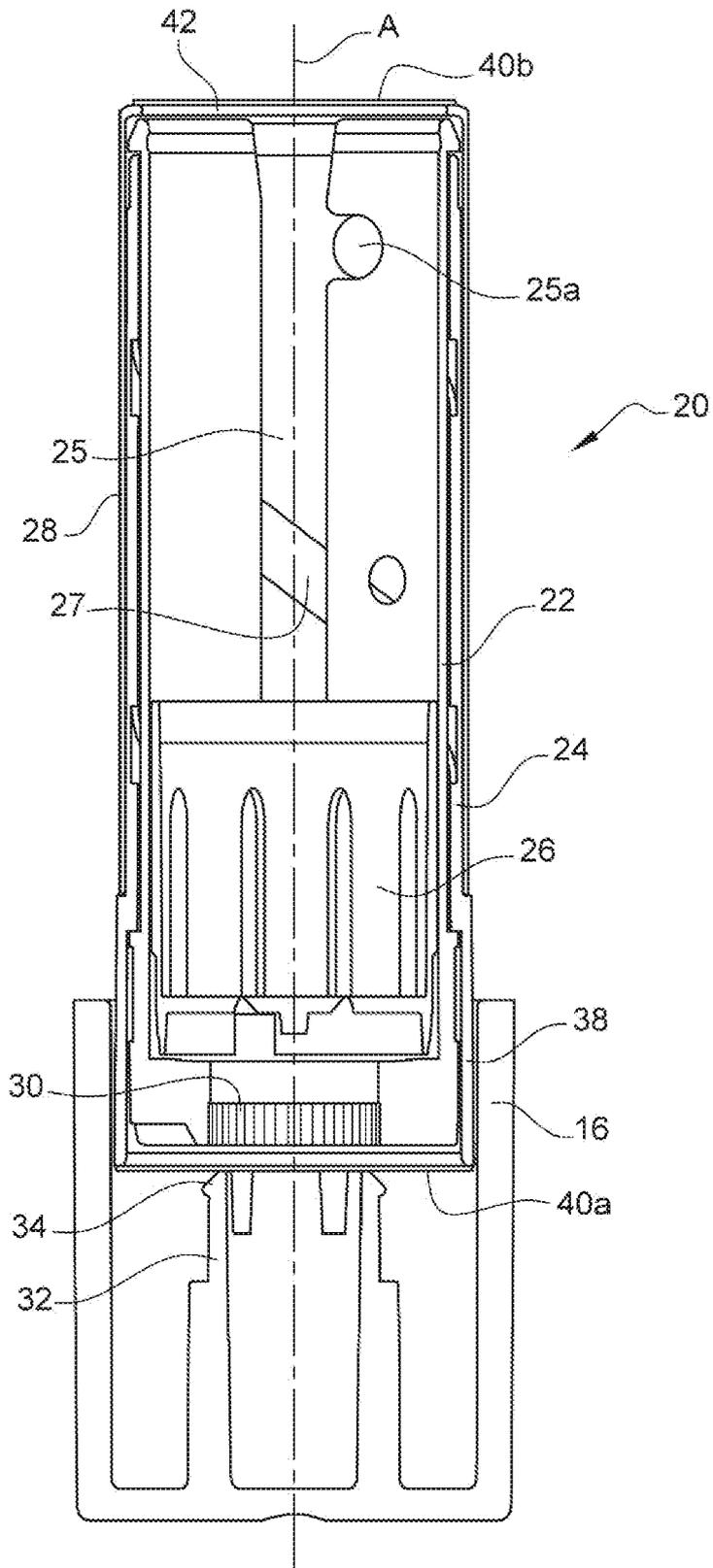
[Fig. 1]



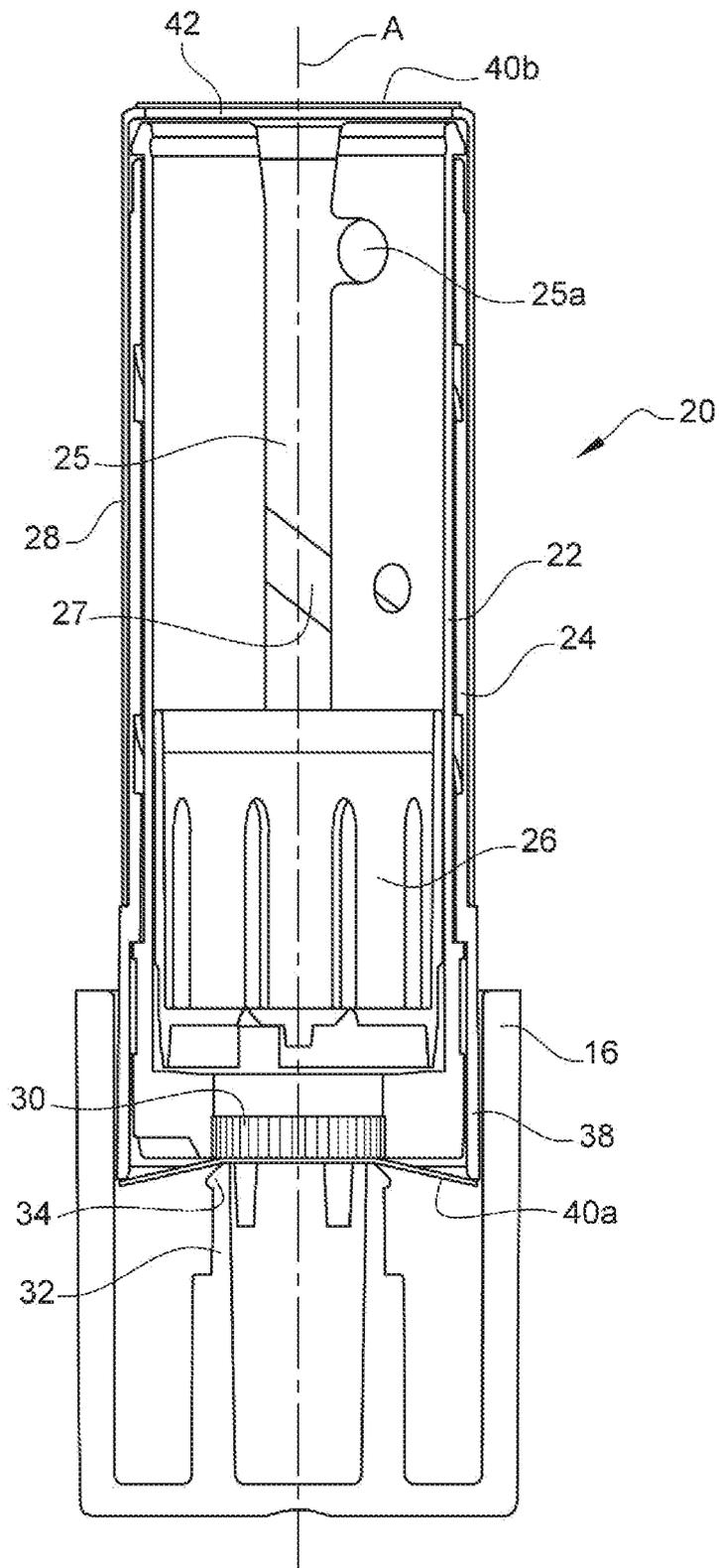
[Fig. 2]



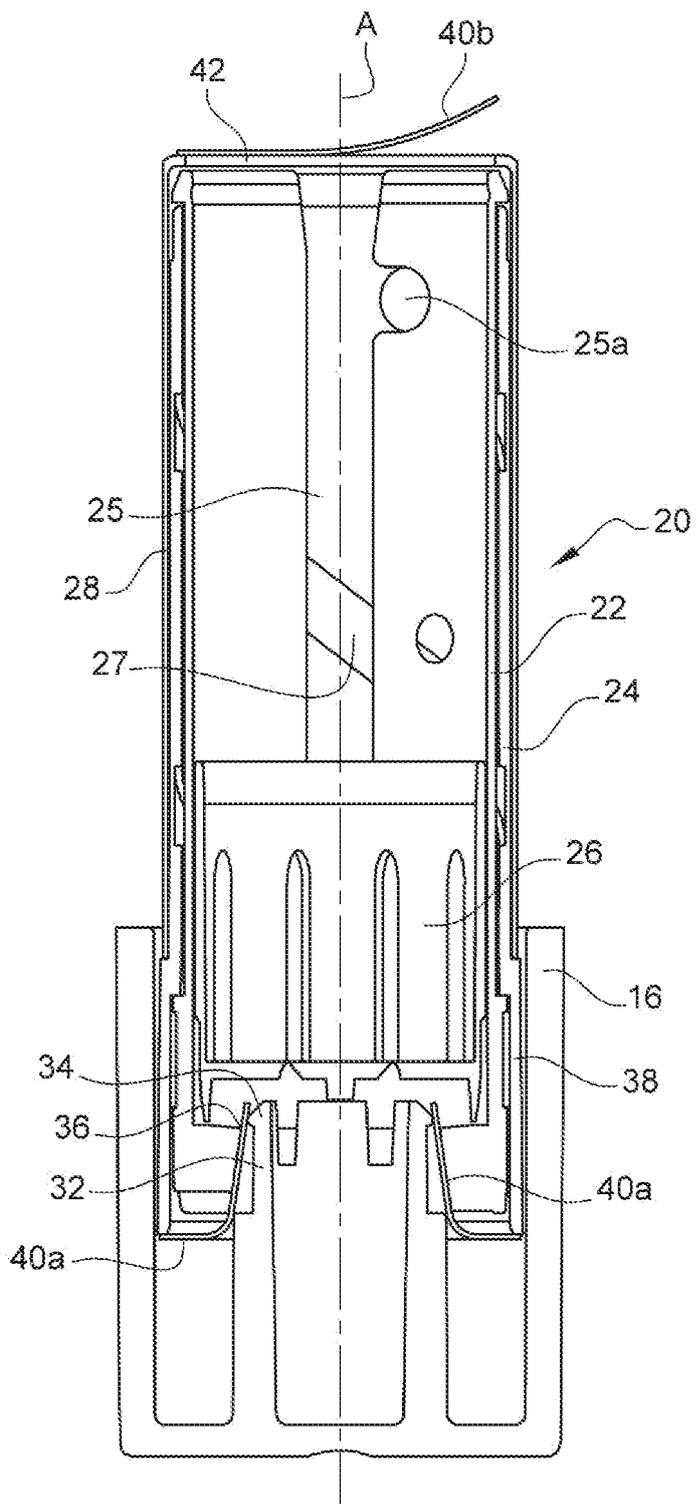
[Fig. 3]



[Fig. 4]



[Fig. 5]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 871348
FR 1909855

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X A	WO 2017/048243 A1 (COLGATE PALMOLIVE CO [US]) 23 mars 2017 (2017-03-23) * le document en entier * -----	1,2,4,5, 7,8,10 3,6,9	A45D40/16
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
17 mars 2020		Nicolás, Carlos	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1909855 FA 871348**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **17-03-2020**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2017048243 A1	23-03-2017	CN 108024614 A	11-05-2018
		EP 3340835 A1	04-07-2018
		US 2018249809 A1	06-09-2018
		WO 2017048243 A1	23-03-2017
